



DURAVANT



LA BIENVEILLANCE COMMENCE ICI

Code de conduite des affaires de Duravant





TABLE DES MATIÈRES

Un message de notre
président-directeur
général

Notre objectif, notre
mission et nos valeurs
fondamentales

La bienveillance
envers la vie

La bienveillance
mutuelle

La bienveillance
envers la compagnie

La bienveillance
envers nos clients

La bienveillance
envers notre industrie

La bienveillance
envers notre planète

Amendements,
divulgation et certificat
de conformité

Un message de notre président-directeur général	3
Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales	4
La bienveillance envers la vie	5
Notre code	5
Nos responsabilités	6
Prendre les bonnes décisions	7
Communiquer les préoccupations	8
La bienveillance mutuelle	6
Une force de travail diversifiée	9
Un milieu de travail respectueux et inclusif	10
Santé, hygiène et sécurité	11
Confidentialité des données	13
La bienveillance envers la compagnie	14
Actifs de la compagnie	14
Information confidentielle	16
Intégrité financière	17
Parler au nom de Duravant	18
La bienveillance envers nos clients	19
Conflits d'intérêts	19
Travailler avec le gouvernement	20
Fournisseurs et partenaires commerciaux	21
Cadeaux et divertissements	22
La bienveillance envers notre industrie	23
Traitement équitable	23
Antitrust et concurrence loyale	24
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	25
Commerce mondial	26
La bienveillance envers notre planète	27
Droits de la personne	27
Environnement	28
Activités politiques	29
Activités de bienfaisance	30
Amendements, divulgation et certificat de conformité.....	31

**Code de conduite
des affaires de
DURAVANT**





UN MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité



Chez Duravant, nous aidons les plus grandes marques de confiance à promouvoir la bienveillance envers la vie.

Cette bienveillance commence ici, avec notre équipe. Vous êtes la force qui optimise les solutions d'automatisation et les services hautement techniques, et votre passion est le moteur de notre réussite. C'est grâce à votre soutien et votre engagement envers nos valeurs fondamentales que nous avons bâti une famille de marques de confiance, en servant les clients et les communautés du monde entier.

Nous continuons de nous tourner vers l'avenir pour bâtir un monde meilleur pour Duravant et pour chaque client, chaque communauté et chaque personne avec qui nous interagissons. Tout commence par notre Code de conduite des affaires (le « code »). Il est sans conteste l'outil le plus utile que nous pouvons vous donner chez Duravant — la ressource sur laquelle vous pouvez compter pour vous aider à guider vos interactions quotidiennes, à vous assurer que vos décisions et vos actes sont conformes aux lois et réglementations, et à y trouver un soutien lorsque le travail devient compliqué.

Je vous invite à lire soigneusement le code et à vous en servir dans votre travail quotidien. Lorsque vous vous joignez à Duravant, vous intégrez une équipe dans laquelle chaque membre partage la fierté de bâtir non seulement des solutions, mais aussi la confiance envers nos clients, nos partenaires et nos collègues. Le code démontre notre engagement à toujours mener nos affaires de manière honnête, équitable et éthique.

Michael J. Kachmer
Président-directeur général

**Code de conduite
des affaires de**
DURAVANT





NOTRE OBJECTIF, NOTRE MISSION ET NOS VALEURS FONDAMENTALES

Un message de notre
président-directeur
général

Notre objectif, notre
mission et nos valeurs
fondamentales

La bienveillance
envers la vie

La bienveillance
mutuelle

La bienveillance
envers la compagnie

La bienveillance
envers nos clients

La bienveillance
envers notre industrie

La bienveillance
envers notre planète

Amendements,
divulgation et certificat
de conformité

**Code de conduite
des affaires de**
DURAVANT

Notre objectif

Aider les plus grandes marques de confiance à promouvoir la bienveillance envers la vie.

Notre mission

Nous livrons une performance inégalée et offrons un service exemplaire grâce à notre portefeuille de grandes marques. Nous cherchons à établir des relations à long terme qui produisent de la valeur pour nos clients, une croissance lucrative pour nos actionnaires et un avenir durable pour nos communautés.

« Nos valeurs fondamentales nous unissent
et guident chacun de nos actes. »

– Michael J. Kachmer, président-directeur général

Nos valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales sont un ensemble solidement établi de convictions et de comportements communs qui nous unissent et guident toutes nos actions.

INTÉGRITÉ

*Notre façon d'agir en tout temps se fonde sur une intégrité,
une honnêteté et une responsabilité absolues.*

TRAVAIL D'ÉQUIPE

*Nous cultivons des relations durables en travaillant de près
avec nos clients et nos collègues.*

RESPECT

*Nous montrons du respect à toute personne
et à notre environnement.*

ESPRIT GAGNANT

*Nous agissons avec intention et visons
l'excellence en tout temps.*

EMPRESSEMENT

*Nous servons nos clients
avec agilité, rapidité et
portée.*





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA VIE

Notre code démontre notre engagement envers un comportement éthique et des pratiques commerciales responsables.

Notre code

Des produits de qualité supérieure. Une innovation en tête de l'industrie. Des solutions centrées sur le client. Nous avons bâti notre réputation au fil des ans en étant à l'écoute et en trouvant des solutions intelligentes aux problèmes.

Nous remplissons nos promesses et menons nos affaires comme il se doit. Par conséquent, nos marques sont bien reconnues et réputées dans les industries que nous servons.

Le Code de conduite des affaires (notre « code ») ne change pas notre identité ou notre façon de faire, il nous aide simplement à protéger ce que nous avons bâti. Le contexte juridique et réglementaire est complexe et il est parfois difficile de composer avec ses exigences et subtilités dans le cours quotidien de nos activités.

Notre code est alors essentiel dans ces situations. Il nous aide à comprendre ce qui est exigé de nous et à prendre des décisions qui témoignent de nos valeurs communes.

Vous trouverez dans le code :

- des aperçus d'importants sujets éthiques
- des définitions des principaux termes
- des conseils sur la façon de traiter les situations courantes
- des questions et leurs réponses
- des liens vers les politiques de Duravant
- des ressources pour demander de l'aide

Le code s'applique à chacun de nous

Les employés de Duravant, ses sociétés d'exploitation et ses filiales (« Duravant »), y compris ses dirigeants, ses cadres et les membres de son conseil d'administration, sont tous tenus de lire et de respecter le code de même que toutes les lois, règles et réglementations qui s'appliquent à notre entreprise.

Nous attendons de nos fournisseurs, prestataires de service, contractuels autonomes, conseillers, agents, distributeurs et autres tierces parties (les « fournisseurs ») à ce qu'ils respectent les mêmes normes élevées et se conforment à l'esprit du code. Les exigences particulières qui doivent être respectées sont décrites dans notre [Code de conduite des fournisseurs](#).

Les violations touchent tout le monde

Nous ne devons jamais perdre de vue que la confiance peut être perdue à la suite d'un mauvais choix. C'est pourquoi quiconque viole notre code, nos politiques ou la loi peut faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au congédiement de chez Duravant. Les violations aux lois et réglementations peuvent aussi avoir pour conséquence des procédures légales et des pénalités, y compris, dans certaines circonstances, des poursuites criminelles.

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA VIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de
DURAVANT

Nos responsabilités

Nous avons tous des responsabilités associées à nos emplois individuels; toutefois, nous nous attendons à ce qui suit de chaque personne employée chez Duravant, quel que soit son niveau hiérarchique :

- Observer notre code, nos politiques et les lois des pays dans lesquels nous exerçons notre activité.
- Suivre toute formation exigée et poser des questions sur tout ce qui est mal compris.
- S'exprimer lorsqu'on observe ou soupçonne qu'une personne viole notre code ou n'incarne pas nos valeurs.
- Coopérer pleinement et honnêtement à toute enquête portant sur une inconduite.
- Ne jamais succomber au désir de réussir au point de mal agir en toute connaissance de cause.



Qu'arrive-t-il si des conseils sont contradictoires?

Si une disposition du code entre en conflit avec une loi ou une exigence locale, consultez votre responsable sur la question.



Les responsables donnent le ton en matière de conduite des affaires. Si vous supervisez d'autres personnes, nous nous attendons à ce que vous adoptiez les comportements suivants :

- Servir de modèle de comportement et diriger en donnant l'exemple.
- Créer un milieu dans lequel les employés se sentent à l'aise, et peuvent poser des questions ou communiquer des préoccupations.
- Être à l'écoute des employés et les guider lorsqu'ils font face à des problèmes, en utilisant le code comme ressource.
- Signaler les comportements qui violent notre code, nos politiques ou la loi par les voies appropriés.
- Ne jamais exercer de représailles — ou permettre à d'autres de le faire — lorsqu'une personne communique de bonne foi une préoccupation quelconque.



Qu'est-ce que la « bonne foi »?

Le signalement de bonne foi d'une préoccupation signifie que la personne qui le fait croit sincèrement qu'il y a eu une violation à notre code, à nos politiques ou à la loi.





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA VIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

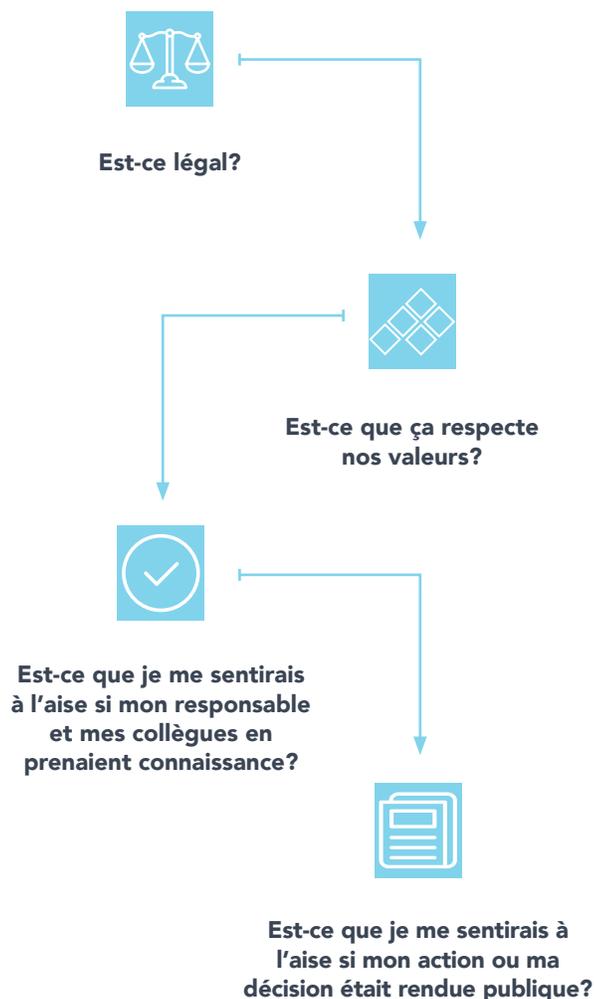
La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Prendre les bonnes décisions

Le code couvre de nombreux sujets et situations, mais il ne peut toutefois couvrir tous les scénarios qui pourraient se présenter dans le cadre de votre travail. Si vous rencontrez une situation qui n'a pas été traitée dans le code ou si vous n'êtes pas certain de la bonne façon d'agir dans une situation particulière, posez-vous les questions suivantes :



Si la réponse à toutes ces questions est « **oui** », la décision d'aller de l'avant est probablement appropriée; toutefois, si la réponse à l'une de ces questions est « **non** » ou « **je ne suis pas certain** », arrêtez-vous et demandez conseil.

Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA VIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Communiquer les préoccupations

Pour maintenir notre réputation, il est important de nous exprimer lorsque quelque chose semble inapproprié. De nombreuses ressources sont mises à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez soulever une préoccupation au sujet d'une situation qui vous semble non éthique ou illégale.

Commencez par en parler à votre responsable. La porte de chaque responsable est ouverte à chaque employé et nous vous invitons à consulter la direction en tout temps.

Votre supérieur immédiat est souvent la personne la mieux placée pour comprendre et traiter votre préoccupation. Mais si vous êtes mal à l'aise pour lui en parler, ou si vous l'avez déjà fait et qu'aucune mesure n'a été prise à ce sujet, vous pouvez contacter :

- un autre membre de la direction
- votre représentant des Ressources humaines
- la ligne d'assistance à l'éthique et la conformité



[Repérez le numéro des ressources locales](#)
ou



[Faites un signalement en ligne](#)

Toutes les préoccupations — peu importe la personne à qui elles sont transmises — seront traitées sans tarder. Notre compagnie s'engage à vous écouter et à travailler avec vous pour résoudre vos préoccupations. Nous maintiendrons la confidentialité dans la mesure du possible, en échangeant l'information uniquement avec les personnes qui ont un besoin légitime d'en prendre connaissance pour traiter le problème.

Interdiction des représailles

Il n'est pas toujours facile de signaler une situation inappropriée, mais il s'agit toujours de la bonne façon d'agir. C'est pourquoi la compagnie interdit strictement les représailles contre quiconque signale de bonne foi un problème ou collabore à une enquête portant sur une violation possible.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.



La ligne d'assistance

Accessible par téléphone ou sur le Web, la ligne d'assistance vous permet de poser des questions ou de communiquer vos préoccupations 24 heures sur 24, sept jours sur sept avec un spécialiste de l'entretien indépendant de tierce partie. Des interprètes sont à votre disposition et toute personne qui contacte la ligne d'assistance peut faire un signalement de manière anonyme, sauf si la loi l'interdit. L'information fournie par le biais de la ligne d'assistance est documentée en détail et transmise à Duravant à des fins d'enquête et de résolution. Visitez le [site Web sur l'éthique et la conformité](#) pour trouver le numéro local à composer.



Code de conduite des affaires de

DURAVANT





LA BIENVEILLANCE MUTUELLE

La bienveillance mutuelle commence par le respect mutuel.

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Une force de travail diversifiée



Chaque collaborateur ou collaboratrice et chaque contribution sont valorisés chez nous. Nous favorisons la diversité, l'équité et l'inclusion à l'échelle de la compagnie. Nos différences sont une source d'inspiration en matière d'innovation et nous permettent de mieux combler les besoins de notre clientèle diversifiée.

- Traitez chaque personne au travail avec respect et dignité.
- Honorez les antécédents, les expériences et les habiletés qu'apporte chaque personne employée chez Duravant.
- Ayez l'esprit ouvert et montrez du respect pour les opinions qui divergent des vôtres.
- Honorez notre engagement envers un milieu de travail diversifié et inclusif, l'égalité des chances et un traitement équitable pour toutes les personnes employées.

Tolérance zéro

Nous ne tolérons pas la discrimination ou le harcèlement contre qui que ce soit sur la base des caractéristiques suivantes :

- | | | |
|---------------------|------------------------------------|---|
| - Sexe | - Appartenance religieuse | - Statut d'ancien combattant |
| - Race | - Handicap | - Toute autre caractéristique protégée par la loi locale, |
| - Âge | - Orientation ou identité sexuelle | d'État, provinciale ou fédérale |
| - Origine nationale | | |



Q et R

J'ai entendu un responsable dire à un autre qu'un candidat à un poste n'était probablement pas la bonne personne en raison de son affiliation religieuse. Cela ne devrait pas être un facteur de décision d'emploi, n'est-ce pas?

Vous avez raison. Les décisions d'embauche devraient être fondées sur les qualifications relatives au poste à pourvoir. Si vous croyez qu'une personne ou un groupe fait l'objet d'un traitement inéquitable, nous souhaitons en être informés. En vous exprimant, vous nous aidez non seulement à traiter la situation, mais aussi à préserver notre engagement envers une compagnie diversifiée et inclusive.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.

Code de conduite des affaires de

DURAVANT





LA BIENVEILLANCE MUTUELLE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

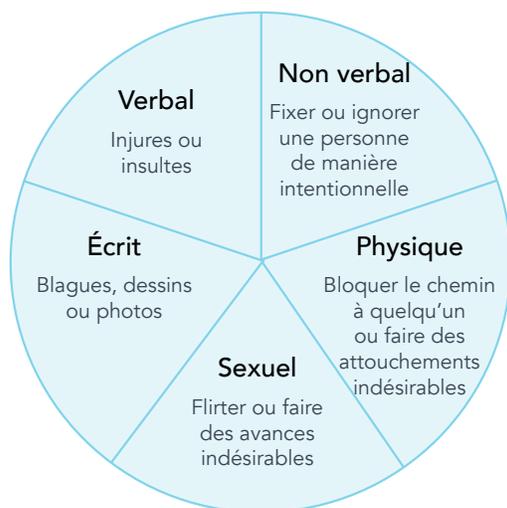
Code de conduite des affaires de DURAVANT

Un milieu de travail respectueux et inclusif

Nous sommes conscients que notre personnel ne peut donner le meilleur de lui-même s'il ne se sent pas en sécurité. Nous cherchons à offrir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement et de discrimination illégale, et à fournir à chaque personne que nous employons la possibilité de réussir.

- Ne traitez jamais une personne différemment en raison de son sexe, de sa race, de son âge ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.
- N'oubliez pas que le harcèlement :
 - peut être dirigé **contre** toute personne **par** n'importe qui, y compris le personnel, les clients, les invités, les fournisseurs et toute autre personne faisant des affaires avec nous
 - peut survenir au travail ou lors de fonctions ou d'événements liés au travail
 - peut être verbal, non verbal, écrit ou physique
 - peut être de nature sexuelle et dirigé contre une personne du même sexe ou du sexe opposé
 - n'est jamais acceptable
- **Exprimez-vous** chaque fois que vous croyez que du harcèlement, de la discrimination ou des représailles ont été exercés contre une autre personne ou vous-même. Nous sommes tous responsables de promouvoir un milieu de travail exempt de harcèlement.

Exemples de harcèlement :



Q et R

Mon responsable taquine fréquemment certains de mes collègues au sujet de leur âge et fait des blagues à leur sujet en disant qu'ils oublient des choses et sont déconnectés de la réalité des membres de leur équipe. Je pense que ça se veut drôle et sans intention de harceler qui que ce soit, mais les remarques semblent souvent rendre mes collègues mal à l'aise. Devrais-je dire quelque chose?

Le harcèlement n'a pas besoin d'être intentionnel pour être illégal. Peu importe l'intention de votre responsable, ce qui compte est la perception de ses actes et leur incidence sur vos collègues. Si vous êtes à l'aise de le faire, parlez à votre responsable au sujet de son comportement et demandez-lui d'arrêter. Si vous vous sentez mal à l'aise pour lui en parler, ou si le comportement persiste, signalez-le à un autre responsable ou à une autre personne-ressource chez Duravant.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.





BIENVEILLANCE MUTUELLE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de
DURAVANT

Santé, hygiène et sécurité



La sécurité physique n'est pas l'affaire d'une seule personne ou équipe — notre sécurité mutuelle est une responsabilité que nous partageons tous. Nous sommes tenus de nous conformer à toutes les lois en vigueur sur l'hygiène et la santé, et de signaler les dangers afin d'éviter toute blessure chez Duravant.

- Suivez sans tarder toute formation sur la sécurité exigée et posez des questions pour clarifier ce que vous comprenez mal.
- Portez l'équipement de protection individuelle lorsqu'il est obligatoire.
- Observez de bonnes habitudes de sécurité. Assurez la propreté de toutes les zones de travail. Ne prenez jamais de raccourci en matière de sécurité ou n'ignorez jamais les exigences de sécurité en vigueur.
- Respectez les directives de sécurité physique mises en place en ce qui concerne l'accès aux installations et la présence de visiteurs.
- Donnez la priorité à la sécurité — **signalez** :
 - les dangers ou conditions de travail non sécuritaires
 - les blessures ou les quasi-accidents
 - l'équipement brisé ou les dommages matériels
 - la consommation soupçonnée de substances psychoactives
 - les actes ou les menaces de violence
 - tout problème qui pourrait compromettre la qualité ou la performance de nos produits ou services
- N'oubliez pas que vous avez **L'AUTORITÉ DE TOUT ARRÊTER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ** et nous nous attendons à ce que vous exerciez cette autorité lorsque vous observez une situation qui vous semble dangereuse.





LA BIENVEILLANCE MUTUELLE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Santé, hygiène et sécurité



Alcool et drogue

Lors du travail chez Duravant ou dans le cadre des activités de la compagnie, observez notre Politique sur le milieu de travail sans drogue.

- Soyez toujours prêt à effectuer vos tâches professionnelles en n'ayant jamais de facultés affaiblies par une substance quelconque.
- Ne consommez pas et ne possédez pas de drogue illégale et n'ayez pas des facultés affaiblies par la drogue ou toute autre substance qui pourraient interférer avec un milieu de travail sécuritaire et efficace.
- La compagnie effectue des tests de dépistage de drogue et d'alcool conformément aux lois et réglementations d'État, provinciales et fédérales.

Violence au travail

La violence sous quelque forme que ce soit n'a pas sa place chez Duravant. Nous ne tolérons aucun comportement, physique ou verbal, qui :

- est de nature intimidante, menaçante ou qui pose un danger au personnel ou à la sécurité sur le lieu de travail, ou
- implique des armes à feu ou d'autres armes sur les lieux de la compagnie, y compris les véhicules et les terrains de stationnement



Q et R

Mon responsable vient de revenir de son heure de dîner et il semble être un peu saoul. Je travaille avec lui depuis longtemps et c'est la première fois que j'observe ce comportement. Devrais-je laisser passer la chose et supposer qu'il s'agit d'une erreur de jugement inhabituelle pour lui?

Si vous soupçonnez qu'un responsable ou collègue a des facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool, vous devez agir immédiatement. Si vous êtes à l'aise pour le faire, parlez-en d'abord à votre responsable. Sinon, ou en cas de risque de sécurité immédiat, signalez immédiatement le problème à un autre responsable ou à un représentant des Ressources humaines. Même si ce comportement est inhabituel, il est quand même dangereux.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé ou le Manuel des politiques et procédures de sécurité de votre site.

Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE MUTUELLE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de DURAVANT

Confidentialité des données

Dans le cadre des pratiques d'affaires standards, nous pouvons recueillir et conserver des données personnelles sur nos employés, nos clients et des tierces parties. Nous avons la responsabilité de prendre bien soin de l'information qui nous a été confiée et de la protéger.

- Maintenez la confidentialité de l'information qui vous a été confiée par Duravant et par nos clients, sauf lorsque sa divulgation est autorisée de manière appropriée ou exigée par la loi.
- Assurez-vous que votre utilisation des données personnelles est conforme à nos politiques et aux lois en vigueur sur la confidentialité et la protection des données. Si vous avez des doutes sur la nature « personnelle » de certaines données, consultez votre responsable à ce sujet.
- N'oubliez pas que les données personnelles sont [confidentielles](#); ne les échangez donc qu'avec les personnes qui en ont clairement besoin dans le cadre de leurs tâches professionnelles et ne divulguez que la quantité d'information nécessaire pour la tâche à accomplir.
- [Exprimez-vous](#) si vous observez ou soupçonnez que des données ont été violées ou utilisées de manière inappropriée, de manière intentionnelle ou accidentelle.

Que sont des exemples de données personnelles?

Les données personnelles sont celles qui pourraient être utilisées pour identifier une personne de manière directe ou indirecte, comme :

- un numéro de téléphone
- une adresse postale, électronique ou une adresse IP
- les renseignements de carte de crédit, bancaires ou financiers
- le numéro d'identification d'un employé
- les renseignements de santé ou portant sur les avantages sociaux
- les renseignements sur la paie ou le rendement



Qu'en pensez-vous?

Voici un courriel qu'un collègue compte envoyer à votre équipe. Demandez-vous : est-ce conforme à notre politique sur la confidentialité des données?

Bonjour,

Bonne nouvelle! L'un de nos fournisseurs m'a parlé d'un tirage au sort organisé par sa société dans lequel le gagnant reçoit un abonnement gratuit d'un an à des services de diffusion en continu. Il n'est pas nécessaire d'acheter quoi que ce soit, alors je lui ai donné les noms et les adresses de courriel de chaque personne dans notre équipe. Nul besoin de me remercier. J'espère seulement que l'un d'entre nous gagne le prix!

Cela n'est pas conforme à notre politique. Nous avons le devoir de respecter et de protéger les données personnelles de nos collègues. Ne les échangez jamais avec qui que ce soit, au sein ou hors de notre compagnie, à moins que vous ayez demandé et reçu la permission de le faire par la personne concernée. De plus, la participation au tirage au sort d'un fournisseur pourrait également violer notre [politique sur les conflits d'intérêts](#) et d'autres politiques de Duravant. Consultez la rubrique [Prendre les bonnes décisions](#).



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez la [Politique mondiale sur la confidentialité](#).





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA COMPAGNIE

Nous protégeons ce qui nous appartient et ce que nous avons construit de manière à continuer à croître et à innover.

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Actifs de la compagnie

L'équipement que vous faites fonctionner, le camion que vous conduisez ou l'ordinateur portable que vous utilisez, de même que les milliers d'autres actifs de la compagnie nous aident à offrir des produits, des services et des solutions de qualité supérieure autour du monde. Nous avons le devoir de les utiliser avec soin et de les protéger contre les dommages, le vol, la perte, le gaspillage et l'utilisation inappropriée.

- Utilisez les actifs de la compagnie aux fins des activités de celle-ci.
- **Signalez** tout bien physique, toute installation ou tout équipement qui est endommagé, non sécuritaire ou qui doit être réparé.
- Ne vous servez jamais des actifs de la compagnie pour agir de manière non autorisée, non professionnelle ou illégale.
- Ne prêtez pas, ne vendez pas ou ne donnez pas les actifs de la compagnie sans en avoir reçu l'autorisation.
- Observez les pratiques exemplaires de cybersécurité et faites ce qui se doit pour sécuriser nos systèmes et notre information. **Exprimez-vous** au sujet de toute utilisation inappropriée ou abusive de nos systèmes.
- Soyez conscient que tout ce qui est créé à l'aide des actifs de la compagnie devient sa propriété et, dans la mesure permise par la loi, peut être surveillé par Duravant.

Un **actif de la compagnie** est toute chose que possède ou utilise celle-ci pour mener ses affaires, des bâtiments et machines en passant par le matériel et les logiciels.



Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA COMPAGNIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

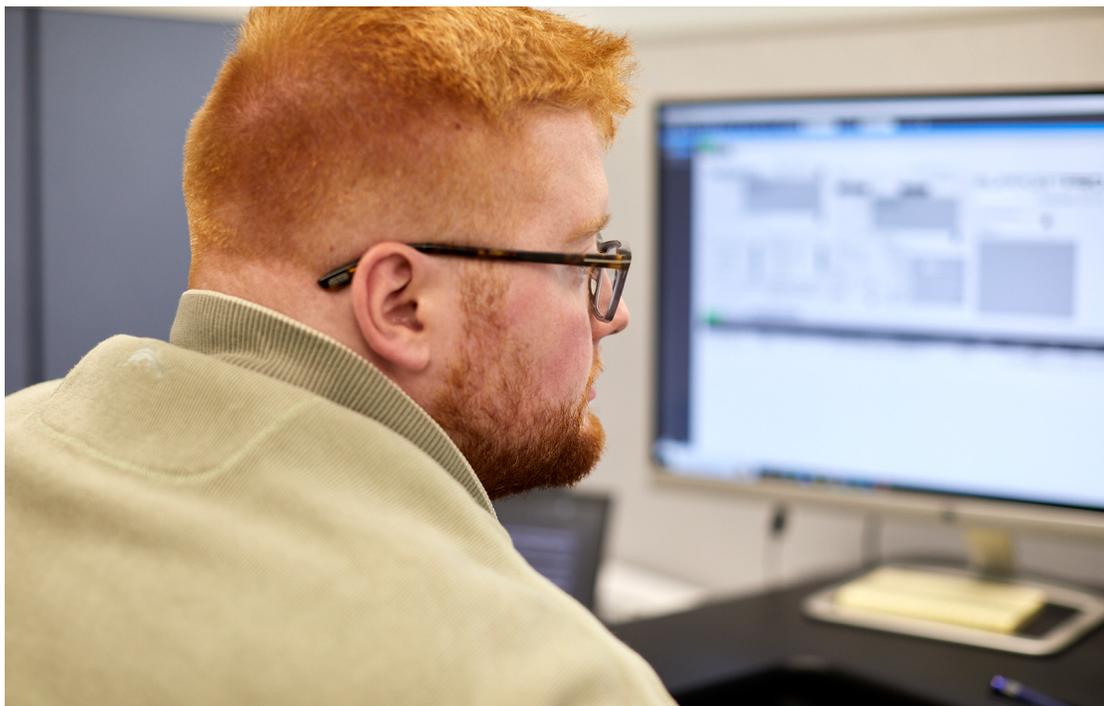
La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Gardez nos systèmes électroniques en sécurité

- ✓ Utilisez uniquement du matériel, des logiciels, des applications et des dispositifs de stockage approuvés par la compagnie.
- ✓ Verrouillez votre poste de travail lorsque vous vous éloignez de celui-ci.
- ✓ Créez des mots de passe forts et complexes, et ne les divulguez jamais à qui que ce soit.
- ✓ Ne permettez à personne, y compris vos amis et votre famille, d'utiliser l'ordinateur qui vous a été remis par la compagnie.
- ✓ Méfiez-vous des fichiers ou liens suspects — réfléchissez toujours avant de cliquer!
- ✓ Ne copiez pas ou ne téléchargez pas de logiciel sur nos systèmes à moins d'en avoir reçu l'autorisation de la direction.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.

**Code de conduite
des affaires de
DURAVANT**





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA COMPAGNIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Information confidentielle

L'information est aussi un actif de la compagnie. Elle guide nos décisions et optimise l'innovation en nous permettant de produire des résultats pour nos clients. Ainsi, nous protégeons l'information confidentielle dans le but de maintenir notre avantage concurrentiel sur le marché.

- Assurez-vous de connaître les types d'information qui sont considérés comme étant de nature « confidentielle ».
- Ne vous servez pas d'information confidentielle à votre avantage personnel, mais uniquement pour remplir vos responsabilités professionnelles chez Duravant.
- N'échangez d'information confidentielle avec personne (à l'intérieur ou à l'extérieur de Duravant) qui ne soit pas essentielle à son travail. Respectez les ententes de non-divulgation.
- Stockez l'information confidentielle de manière appropriée et sécurisée, qu'elle appartienne ou non à notre compagnie ou à nos partenaires d'affaires.
- Évitez de discuter d'information confidentielle dans des lieux publics ou de la publier en ligne.
- Utilisez des filtres de confidentialité sur l'écran de votre ordinateur portable ou de bureau afin d'empêcher les autres de voir l'information confidentielle sur votre écran.
- Signalez [immédiatement](#) toute divulgation non autorisée ou violation de données.

Que sont des exemples d'information confidentielle?

- L'information non publique au sujet de notre compagnie, comme les plans de recherche et développement, les conceptions de produit, les plans d'affaires et de marketing, de même que les prix et données sur les prix
- La propriété intellectuelle — les réflexions, idées et processus créatifs qui sous-tendent nos solutions, comme les brevets, les données techniques, les droits d'auteur, les marques de commerce et les secrets commerciaux
- Les [données personnelles](#) au sujet des collègues, des clients ou des partenaires d'affaires



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.



Q et R

Un nouveau membre de notre équipe, qui travaillait auparavant pour un concurrent, a proposé de me renseigner sur les spécificités d'un nouveau produit développé par son ancien employeur. Ce serait une information utile pour nous... Mais il me semble que c'est inconvenable. Devrais-je m'en préoccuper?

Faites confiance à votre intuition. Il est convenable d'échanger des connaissances et compétences apprises dans un emploi précédent. Toutefois, les caractéristiques ou idées de nouveau produit développées par un ancien employeur sont confidentielles et appartiennent à celui-ci. Votre nouveau collègue a la responsabilité de protéger cette information, tout comme vous auriez la responsabilité de protéger l'information confidentielle de Duravant si vous quittiez un jour la compagnie.

Code de conduite des affaires de

DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA COMPAGNIE

Un message de notre
président-directeur
général

Notre objectif, notre
mission et nos valeurs
fondamentales

La bienveillance
envers la vie

La bienveillance
mutuelle

La bienveillance
envers la compagnie

La bienveillance
envers nos clients

La bienveillance
envers notre industrie

La bienveillance
envers notre planète

Amendements,
divulgation et certificat
de conformité

Intégrité financière

Les contrats de vente, les rapports d'inspection, les factures, les feuilles de présence, les rapports de frais, les prévisions financières — pensez à tous les « dossiers » que nous traitons et les objectifs commerciaux quotidiens qu'ils sous-tendent. Nous avons l'obligation de nous assurer de l'exactitude de la déclaration de notre activité et de nos dossiers.

- Conformez-vous à nos pratiques de tenue et de gestion de dossiers, de même qu'à nos contrôles internes comptables et financiers — consignez toutes les transactions de manière honnête, précise et exhaustive.
- Lorsqu'on vous le demande, assurez-vous de pouvoir fournir la documentation à l'appui et les autorisations exigées.
- Si votre travail concerne la divulgation d'information financière au nom de Duravant, assurez-vous qu'elle est équitable, exacte, opportune et intelligible.
- Coopérez avec les vérifications et les enquêtes.
- [Exprimez-vous](#) si vous soupçonnez une fraude ou toute autre inconduite financière.

Le maintien de l'intégrité financière signifie...

Nous assurer que nos dossiers tracent un portrait exact de nos opérations. Nous ne devons jamais :

- falsifier ou mal représenter des dossiers quelconques
- créer des comptes non enregistrés dans les livres comptables à des fins quelconques
- supprimer de l'information qui pourrait être nécessaire pour une poursuite ou une procédure judiciaire



Qu'est-ce que le « blanchiment d'argent » ?

Il s'agit du déplacement de fonds gagnés par des activités illégales par l'intermédiaire d'une entreprise légale afin de leur donner l'apparence de la légitimité.

Soyez alerte et signalez toute demande ou transaction suspecte comme de larges paiements en espèces ou des transferts ou conditions de paiement qui sortent de l'ordinaire.



Q et R

Nous n'avons pas atteint nos cibles ce trimestre, mais en rédigeant le rapport de mon équipe, je sens que mon responsable me presse de « trafiquer les chiffres » pour faire bonne figure. Que devrais-je faire ?

Vous avez la responsabilité d'être honnête et précis, même dans les situations dans lesquelles une cible ou un objectif d'affaires n'a pas été atteint. Si quelqu'un vous a demandé ou pressé de faire autrement, communiquez vos préoccupations à un autre responsable ou à une personne-ressource chez Duravant. Personne, à n'importe quel échelon de la compagnie, n'a l'autorité de vous ordonner de faire quelque chose de non éthique ou d'illégal.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.

Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS LA COMPAGNIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

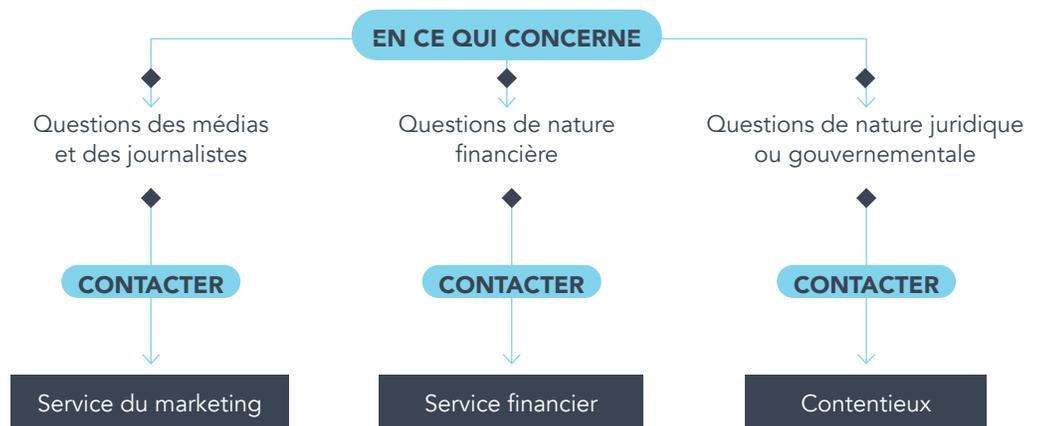
La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Parler au nom de Duravant

Ce que nous disons au sujet de notre compagnie a de l'importance. Cela a une incidence sur la perception qu'ont les clients et autres parties prenantes de nous et de nos solutions. C'est la raison pour laquelle nous désignons des porte-parole pour communiquer un message clair et cohérent au public, aux médias et à toute autre personne à l'extérieur de Duravant.

- À moins d'avoir reçu l'autorisation de parler au nom de notre compagnie, transmettez toutes les demandes à la ressource appropriée.



- Faites preuve de prudence dans vos activités en ligne et sur les réseaux sociaux :
 - N'accédez pas aux réseaux sociaux pendant les heures de travail à moins qu'une telle activité fasse partie de vos tâches professionnelles.
 - Précisez toujours que les opinions que vous publiez sont les vôtres et non pas celles de Duravant.
 - Ne communiquez jamais de [données personnelles](#) ou d'[d'information confidentielle](#).
 - Ne passez jamais de commentaires négatifs ou ne publiez jamais quoi que ce soit de nature négative au sujet de nos clients.
 - Ne publiez jamais quoi que ce soit [de nature harcelante ou discriminatoire](#).



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.



Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOS CLIENTS

Nous cherchons à faire ce qui se doit lors de chaque transaction et chaque décision.

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Conflits d'intérêts

Tous les employés ont le devoir de poursuivre la mission et les objectifs de la compagnie et de travailler dans son intérêt. Les employés doivent éviter de se placer dans une position dans laquelle leurs actes ou leurs intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Duravant. Les employés doivent signaler rapidement à leur responsable toute situation ou position (y compris tout emploi extérieur par un employé ou un membre de son ménage immédiat) qui pourrait créer un conflit d'intérêts avec Duravant.

Faites votre travail dans l'intérêt de Duravant — évitez toute situation qui pourrait entraîner une personne à remettre en question votre jugement ou votre loyauté envers Duravant.

- Apprenez à connaître les types d'activités qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts. De telles activités comprennent fréquemment :
 - **Possibilités d'affaires** : Saisir l'occasion pour vous d'en savoir davantage par le biais de votre travail chez Duravant
 - **Emploi à l'extérieur** : Travailler pour une compagnie qui fait concurrence à Duravant, ou qui fait ou souhaite faire des affaires avec cette dernière
 - **Relations personnelles** : Superviser ou diriger l'activité commerciale de Duravant vers un membre de sa famille, un ami ou un partenaire
 - **Intérêts financiers** : Investir dans l'entreprise de l'un de nos clients, concurrents ou partenaires d'affaires
- Si vous croyez faire face à un conflit d'intérêts, divulguez-le immédiatement à votre responsable, lequel travaillera avec vous pour le minimiser ou le gérer.

Vérifiez s'il existe des conflits

Vous n'êtes pas certain qu'une situation soit un conflit d'intérêts? Demandez-vous :

- Ferait-elle concurrence à l'activité commerciale de Duravant?
- Pourrait-elle affecter mes responsabilités ou mes décisions chez Duravant?
- Pourrais-je en tirer avantage personnel ou financier? Est-ce qu'un proche pourrait aussi en tirer un avantage?
- Cette situation pourrait-elle être perçue comme étant un conflit d'intérêts par une personne de l'extérieur?

Si vous pouvez répondre « non » à toutes les questions, un conflit d'intérêts est peu probable. Mais si vous répondez « oui » ou « je ne suis pas certain » à l'une de ces questions, vous devez vous arrêter et discuter de la situation avec votre responsable ou une autre ressource chez Duravant avant de procéder.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.



Code de conduite des affaires de DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOS CLIENTS

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Travailler avec le gouvernement

En tant que compagnie participant au processus contractuel du gouvernement, nous travaillons de manière à être un partenaire responsable. Il est essentiel que nos relations avec les agences gouvernementales et leurs représentants soient fondées sur l'intégrité, la fiabilité et l'engagement ferme envers le respect de leurs exigences.

- Connaissez et respectez les lois, réglementations et exigences qui s'appliquent à nos contrats gouvernementaux et travaillez de manière à vous assurer que nos fournisseurs font de même.
- Favorisez l'intégrité en matière d'approvisionnement :
 - Faites une concurrence loyale et éthique tout au long du processus de soumission et de négociation.
 - Ne cherchez pas à obtenir de l'information confidentielle ou de sélection de source avant qu'un contrat ne soit octroyé.
 - Ne tentez pas d'obtenir ou d'utiliser l'information de soumission et de proposition d'autres entrepreneurs.
 - Ne discutez pas de possibilités d'emploi ou d'affaires avec des responsables des achats gouvernementaux.
- Assurez-vous que les données sur les coûts et les prix, les propositions, les estimations de prix, les factures ou autres certifications que vous soumettez au nom de Duravant sont courantes, exactes et complètes.
- N'échangez pas de cadeaux ou de divertissements. Les règles concernant [ce qu'il nous est permis d'offrir à des représentants du gouvernement](#) ou d'accepter de leur part sont très strictes.



Q et R

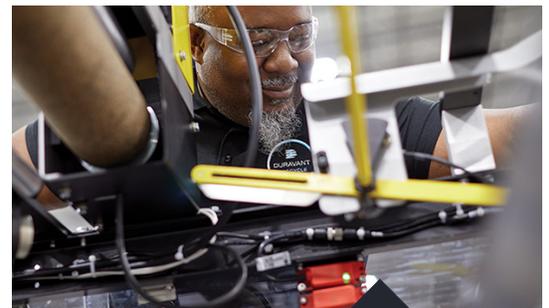
J'ai découvert qu'un nouvel employé a saisi de l'information inexacte sur les rapports d'inspection que nous soumettons pour notre contrat gouvernemental. J'ai parlé du problème à l'employé - il s'agit d'une erreur mineure et qui peut être facilement corrigée. Est-il convenable de corriger simplement les rapports pour éviter une conversation gênante avec notre client et beaucoup de paperasse supplémentaire à produire?

Non. Nous devons être honnêtes, précis et transparents dans tout document soumis aux autorités gouvernementales. Les erreurs peuvent se traduire par des amendes et des pénalités, et le fait de corriger simplement une erreur, même mineure, pourrait être encore plus préjudiciable à notre réputation et à notre capacité à entrer en partenariat avec le gouvernement. Avisez votre responsable et la personne-ressource à contacter au gouvernement pour les informer de l'erreur et déterminez ensemble comment traiter la situation.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.



Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOS CLIENTS

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de DURAVANT

Fournisseurs et partenaires d'affaires

Nos fournisseurs (et leurs propres fournisseurs) sont un élément essentiel de notre réussite. Ainsi, nous nous approvisionnons de manière responsable et établissons des partenariats avec des entreprises qui observent les mêmes normes élevées que nous. Les partenaires de confiance et fiables sont bénéfiques à notre compagnie et à nos clients.

- Exercez une diligence raisonnable lors de la sélection de fournisseurs. Assurez-vous de comprendre leurs qualifications et leur réputation en matière de conduite des affaires équitable et honnête.
- Une fois qu'un contrat a été conclu, continuez de vous impliquer et de surveiller la conformité à notre [Code de conduite des fournisseurs](#), et restez particulièrement vigilant en ce qui concerne :
 - [Actes de corruption](#)
 - [Violations des droits de la personne](#)
 - Violations au droit du travail
 - Approvisionnement de produits qui contiennent des minéraux provenant de pays en situation de conflit
- Protégez [l'information confidentielle et la propriété intellectuelle](#) des fournisseurs et assurez une surveillance pour vérifier qu'ils protègent les nôtres.
- Si vous soupçonnez une activité non éthique de la part d'un fournisseur, [communiquez vos préoccupations](#) immédiatement.



Choisir les fournisseurs de manière éthique

Fondez votre décision sur des facteurs objectifs comme :

- | | |
|-------------|------------------------|
| - Qualité | - Service |
| - Prix | - Exécution |
| - Fiabilité | - Excellence technique |

Ne laissez pas vos biais ou intérêts personnels influencer votre sélection.



Q et R

J'ai récemment rendu visite à un fournisseur et j'ai entendu mon contact sur place dire à ses employés de « rester jusqu'à ce que le travail soit accompli ». Ses commentaires me laissent entendre qu'il viole peut-être les lois sur les salaires et les heures de travail. Ai-je la responsabilité de dire quelque chose à ce sujet?

Oui. Nous tenons nos partenaires d'affaires responsables d'observer nos normes élevées et nous nous attendons à ce qu'ils respectent la loi. Duravant ne tolère pas les pratiques d'emploi illégales. Prenez toujours note de la situation et communiquez immédiatement vos préoccupations.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site et le Code de conduite des fournisseurs.





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOS CLIENTS

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Cadeaux et divertissements

L'échange de courtoisies d'affaires peut être une part normale de l'établissement d'une relation d'affaires, mais, lorsque les cadeaux ou les divertissements sont extravagants, ils peuvent transmettre le mauvais message. Nous nous assurons que tout ce que nous donnons ou recevons est conforme à nos politiques et n'influence aucunement les décisions que nous prenons.

- Les cadeaux (y compris les divertissements) sont interdits, sauf les cadeaux mineurs qui seraient considérés comme étant d'usage et conformes à la politique de la compagnie (p. ex., à l'occasion des fêtes ou d'un anniversaire de naissance). Prenez connaissance de ce que permet notre politique et obtenez toutes les approbations nécessaires avant d'offrir ou d'accepter un cadeau ou une offre de divertissement quelconque.
- Qu'en est-il en ce qui concerne un représentant du gouvernement? Les règles sont plus strictes : n'offrez rien de valeur à un représentant du gouvernement sans avoir obtenu l'approbation nécessaire de la personne-ressource appropriée chez Duravant.
- N'offrez jamais ou n'acceptez jamais rien qui ait *de la* valeur si cela semble créer [une obligation ou une attente \(par exemple, une décision d'affaires favorable\) en retour](#).
- Si vous avez des doutes sur le caractère approprié d'une offre, consultez votre responsable avant de l'accepter.



Qu'en pensez-vous?

Voici un courriel reçu de l'un de nos fournisseurs. Demandez-vous : est-ce que cela est conforme à notre politique sur les cadeaux et divertissements?

Bonjour,
J'ai des billets pour la partie de la fin de semaine prochaine, mais je serai en déplacement et je ne pourrai donc pas y assister. Les voulez-vous? Je pourrais vous les apporter plus tard dans la journée, faites-moi savoir si vous les voulez.

Cela n'est pas conforme à notre politique.

Même si les billets n'étaient pas chers, la participation à l'événement n'aurait aucune justification d'affaires légitime, puisque le fournisseur n'y participe pas avec vous. Vous devriez renvoyer un courriel au fournisseur en lui faisant part de ce que stipule notre politique à ce sujet et en refusant poliment son offre.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site, notre [Politique mondiale de conformité aux lois sur la lutte contre la corruption](#) et notre [Politique sur les déplacements et les divertissements](#).

Code de conduite des affaires de DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE INDUSTRIE

Nous sommes des influenceurs dans l'industrie et relevons la barre en matière de qualité, de performance et de fiabilité.

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Marché équitable

Nos clients comptent sur nous pour mener des affaires de manière appropriée. Nous disons la vérité sur nos solutions dans notre publicité, notre activité de commercialisation et nos promotions, et nous surveillons continuellement leur performance pour nous assurer que seules les solutions de la plus haute qualité sont mises en marché.

- Préservez la réputation que nous nous sommes bâtie : offrez un niveau de service sans égal avant, pendant et après la vente de nos solutions.
- Assurez-vous que le matériel de vente ou promotionnel est équitable, honnête et complet et que les déclarations que nous faisons s'appuient sur des données probantes.
- Ne profitez pas d'une personne en manipulant, représentant faussement ou en camouflant des faits, en violant une information confidentielle ou en vous engageant dans toute autre pratique de marché déloyale.
- Travaillez à remplir nos obligations contractuelles et répondre à toutes les exigences établies par les lois, les réglementations gouvernementales et les normes industrielles.
- Si vous prenez connaissance de la plainte d'un client ou d'un problème de qualité, de sécurité ou de fiabilité, signalez immédiatement la situation à votre responsable.



Q et A

Je travaille depuis des mois à tisser des liens avec un nouveau client et nous sommes sur le point de conclure un marché. Toutefois, en tentant de conclure la vente, je me suis engagé envers une date d'exécution impossible à atteindre. Devrais-je corriger l'information et risquer de perdre la vente?

Oui. Vous devez être honnête au sujet de ce que nous pouvons exécuter. Si le client signe le contrat et découvre plus tard que nous ne pouvons pas respecter la date d'exécution, cela compromettra non seulement cette commande, mais tout marché futur avec ce client. Ne violez pas la confiance de nos clients. Ne faites que les promesses que nous pouvons tenir.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.

Code de conduite
des affaires de
DURAVANT



Ligne d'assistance | [Trouver des coordonnées locales](#) | [Faire un signalement](#)



LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE INDUSTRIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Antitrust et concurrence loyale

Notre industrie, nos clients et notre compagnie tirent tous un avantage d'un marché libre et équitable. Une concurrence vigoureuse est ce qui dynamise l'innovation. Nous respectons les lois antitrust et sur la concurrence qui s'appliquent à nous dans tous les endroits où nous menons nos affaires.

- Faites en sorte que les caractéristiques, la qualité et la fiabilité de nos solutions sont ce qui favorise notre réussite — et jamais des ententes inappropriées. Ne concluez jamais d'entente ou d'accord (de manière officielle ou non) avec un concurrent dans le but de :
 - « établir » (augmenter, baisser ou maintenir) les prix sur nos produits ou services
 - diviser des territoires, marchés ou clients
 - empêcher une autre compagnie d'entrer sur le marché
- refuser de traiter avec un client ou fournisseur particulier
- restreindre la production ou les ventes
- interférer avec le processus de soumission concurrentiel
- Faites preuve de prudence lorsque vous participez à des réunions, des séminaires ou des congrès industriels. Ne discutez pas de sujets sensibles liés à la concurrence.
- Recueillez de l'information sur nos concurrents de la bonne façon, par le biais de sources publiques, jamais par la tromperie ou la fausse représentation.



Qu'est-ce qu'un « sujet sensible lié à la concurrence »?

Il s'agit d'un sujet qui, dans le contexte des lois sur la concurrence, devrait être évité. Par exemple, les discussions sur :

- les prix et les conditions de vente
- les coûts et profits
- les clients, territoires et marchés



Q et R

J'ai assisté à un salon commercial de l'industrie quand l'un de nos concurrents a suggéré que nous nous entendions concernant les contrats sur lesquels soumettre une proposition, afin de niveler le terrain pour tous. Il s'agissait peut-être d'une blague? Je n'en suis pas certain.

Les blagues de cette nature n'ont rien de drôle et peuvent en fait violer les lois antitrust. Dans une telle situation, agissez rapidement. Arrêtez la conversation, quittez la pièce, documentez ce qui s'est produit et signalez l'incident à votre responsable.

Code de conduite des affaires de

DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE INDUSTRIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de DURAVANT

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

La bienveillance dans chaque transaction et chaque relation signifie que nous n'offrons pas de pots-de-vin ou ne permettons pas à d'autres de le faire pour nous.

- Observez toutes les lois sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption dans les pays où nous menons nos affaires.
- N'offrez jamais, ne donnez jamais, ne promettez jamais ou n'acceptez jamais une chose de valeur en échange d'un marché ou d'une décision d'affaires.
- Ne versez pas de paiements à des représentants du gouvernement dans le but d'accélérer des actes réguliers, non conditionnels (appelés « paiements de facilitation ») — ceux-ci étant aussi considérés comme des pots-de-vin et violant nos politiques.
- Énoncez clairement à nos fournisseurs notre position concernant les pots-de-vin. Gardez à l'esprit que nous sommes responsables de tout pot-de-vin offert par des tierces parties en notre nom.
- Assurez-vous que tout ce que vous donnez ou recevez est conforme à [nos politiques](#) et correctement documenté dans les registres et les dossiers de la compagnie.



Le saviez-vous?

« Toute chose de valeur » peut être de l'argent comptant, mais aussi :

- Cadeau
- Réduction
- Faveur
- Commission occulte
- Vacances
- Don
- Offre d'emploi
- Prêt

Il ne s'agit là que de quelques exemples; lorsque quelque chose est donné pour influencer une décision, il s'agit d'un pot-de-vin.



Q et R

Un fournisseur de confiance de longue date m'a offert une commission en échange de la promesse d'un contrat annuel pour sa compagnie. Une « commission » ne semble pas être un pot-de-vin. Ou en est-ce un?

Attention. Dans cette situation, une « commission » en échange de la promesse d'un contrat annuel est un synonyme de commission occulte ou de pot-de-vin, lesquels sont tous deux illégaux. Informez le fournisseur qu'il vous est interdit d'accepter ce paiement et que vous êtes tenu de respecter toutes les politiques et directives standards de Duravant dans le choix des fournisseurs. Puis, informez ensuite votre responsable de l'offre qui vous a été faite.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site, notre [Politique mondiale de conformité aux lois sur la lutte contre la corruption](#) et notre [Politique sur les déplacements et les divertissements](#).





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE INDUSTRIE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Commerce mondial

En tant que compagnie américaine exerçant son activité dans de nombreux endroits dans le monde, nous comprenons notre obligation de connaître et de remplir les exigences de conformité aux lois et réglementations sur le commerce qui s'appliquent à nous.

- Si vous avez la responsabilité de déplacer des produits et des services hors de nos frontières, assurez-vous de connaître les lois, réglementations et restrictions sur le commerce associées aux pays dans lesquels nous travaillons, et de vous y conformer.
- Obtenez les permis ou autres autorisations gouvernementales exigés avant d'exporter, de réexporter ou d'importer nos produits, services ou données techniques. Fournissez des descriptions et classifications précises, et la documentation exigée.
- Prenez conscience de ce qui suit :
 - Nous ne menons pas d'activité commerciale dans les pays qui font l'objet d'embargos commerciaux ou d'autres sanctions économiques de la part des États-Unis ou de l'Union européenne.
 - Nous ne participons pas à des boycottages qui ne sont pas sanctionnés par les États-Unis.
 - Il arrive parfois que les lois, réglementations, douanes ou pratiques locales de plus d'un pays s'appliquent à une transaction.
- En cas de conflit ou de question au sujet de notre obligation de connaître et de respecter les exigences des lois et réglementations sur la conformité au commerce qui s'appliquent à nous, consultez votre responsable.



Qu'en pensez-vous?

Voici un courriel reçu de l'un de vos clients. Demandez-vous : est-ce conforme à notre politique sur la conformité aux lois sur le commerce?

Bonjour,
Pouvez-vous m'aider avec certains documents? J'ai besoin de modifier sur notre dernière facture certains renseignements relatifs à la valeur d'une exportation.

Cela n'est pas conforme à notre politique.

Le mot « modifier » est un signal d'alarme. Une facture est un document légal utilisé pour déclarer les importations et exportations aux douanes. Elle doit être exacte et ne jamais être modifiée. Mettez la transaction en attente et avisez votre responsable de cette demande.



Vous souhaitez en savoir plus?

[Politique de conformité aux lois sur le commerce international](#)

Code de conduite des affaires de

DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE PLANÈTE

Nous sommes liés entre nous par beaucoup plus de choses que la compagnie pour laquelle nous travaillons.

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Droits de la personne

Nous sommes tous unis en tant que citoyens d'un monde commun et nous avons le devoir d'agir dans l'intérêt de notre communauté mondiale. Nous respectons et protégeons les droits de la personne partout où nous exerçons notre activité.

- Honorez notre engagement :
 - en respectant les droits de la personne, y compris en vous opposant de manière absolue au travail involontaire ou forcé, au travail des enfants, à l'esclavage et à la traite des personnes
 - en observant toutes les lois applicables sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail
 - en étant conforme aux lois qui garantissent la liberté d'association et le droit d'engager des négociations collectives
- Notre engagement envers les droits de la personne et les pratiques de travail équitables s'étend à nos fournisseurs et se reflète dans notre [Code de conduite des fournisseurs](#). Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs aussi s'approvisionnent de manière responsable en faisant preuve de diligence concernant **leurs propres fournisseurs**, en surveillant **leurs** pratiques et en traitant toute violation aux droits de la personne.
- [Exprimez-vous](#) si vous êtes témoin d'une violation aux droits de la personne, en prenez connaissance ou soupçonnez qu'une telle situation s'est produite dans notre compagnie ou notre chaîne d'approvisionnement.



Q et R

L'un de nos fournisseurs de longue date a récemment conclu un contrat avec un distributeur ayant récemment fait la manchette en raison de son recours au travail des enfants. Puisque nous n'avons pas de contrat direct avec le distributeur, ai-je besoin de dire quelque chose?

Oui, il s'agit d'une violation potentielle au Code de conduite des fournisseurs. Duravant ne tolère pas les violations aux droits de la personne à quelque point que ce soit de notre chaîne d'approvisionnement, même si notre compagnie n'est pas directement liée à celle ayant commis la violation. Vous devez signaler cette information à un responsable ou à toute autre personne-ressource appropriée pour faire enquête sur la question.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site.

Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE PLANÈTE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Environnement

Faire preuve de bienveillance s'étend bien au-delà de nos clients, nos partenaires d'affaires et notre personnel. Nous nous engageons à protéger la planète en intégrant la gérance et la durabilité environnementales dans la façon dont nous menons nos affaires.

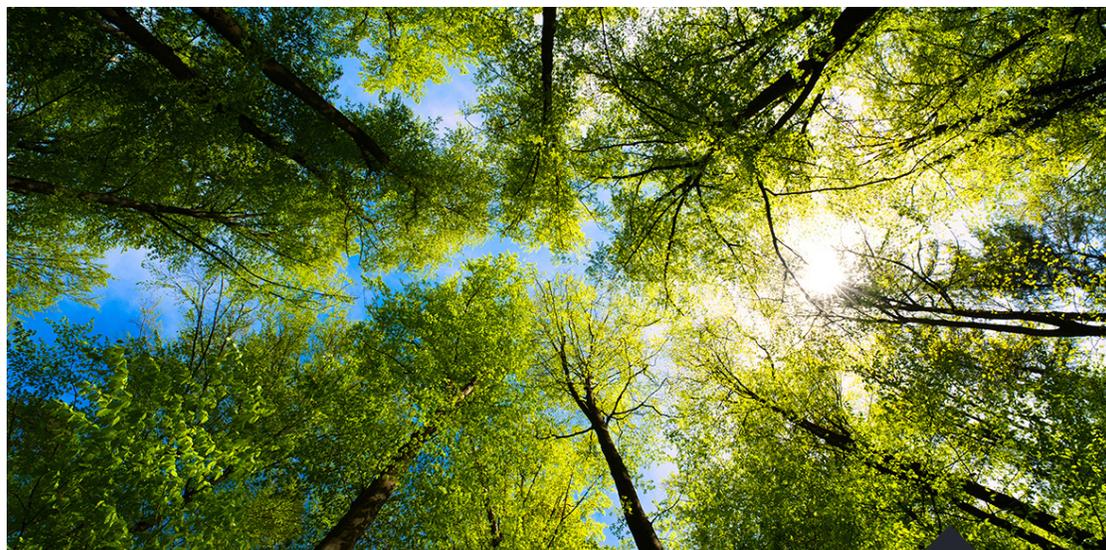
- Observez toutes les lois et réglementations sur l'environnement en vigueur dans les endroits où nous exerçons notre activité. Sachez de quelle manière ces lois s'appliquent à votre travail et effectuez toutes les formations exigées pour assurer la conformité.
- Faites votre devoir pour conserver, recycler ou réutiliser les ressources et réduire les émissions produites par notre activité. Soyez conscient de la façon dont nous utilisons les ressources comme l'eau, le papier et l'électricité, et conservez-les chaque fois qu'il est possible de le faire.
- Si vous travaillez avec nos fournisseurs, communiquez ce qui est attendu d'eux :
 - Viser à réduire ou atténuer leur incidence environnementale.
 - Mettre en place des politiques et des systèmes pour minimiser la consommation d'énergie, les émissions, les déchets, la consommation d'eau et l'utilisation de matières premières.
- Signalez immédiatement toute situation qui pourrait poser un risque à l'environnement.



Q et R

J'ai des suggestions sur la façon d'éliminer les déchets de plastique à notre installation. Nous ne violons aucune loi, mais je crois que nous pourrions faire mieux. Que devrais-je faire?

Exprimez-vous! Nous accueillons toutes les suggestions que vous pourriez avoir sur la façon de réduire notre incidence sur l'environnement. Parlez-en à votre responsable ou à une autre personne-ressource chez Duravant pour voir comment mettre votre suggestion en pratique.



Code de conduite
des affaires de
DURAVANT





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE PLANÈTE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de

DURAVANT

Activités politiques

Tout le monde a le droit de s'exprimer politiquement et nous encourageons l'engagement civique, mais il est important de garder pour vous votre appui personnel à un candidat ou un parti. C'est pourquoi nous avons élaboré des directives pour empêcher les activités politiques individuelles d'interférer avec le travail que nous partageons.

- Duravant appuie la participation des employés à des activités politiques; toutefois, si vous faites du bénévolat ou des dons à des campagnes ou à des candidats, faites-le dans vos temps libres en utilisant vos propres ressources.
- Les conversations politiques sur le lieu de travail doivent rester respectueuses. De plus, n'exercez pas de pression sur vos collègues pour qu'ils ou elles s'impliquent dans vos activités politiques personnelles.
- Ne distribuez pas d'affiches, de feuillets, de macarons, de documentation et d'autre matériel de campagne (y compris les communications électroniques comme les courriels de campagne de financement) au travail.
- Ne vous engagez pas dans des activités de lobbying en notre nom.



Qu'en pensez-vous?

Voici un courriel reçu de l'un de vos collègues. Demandez-vous : est-ce conforme à notre politique sur les activités politiques?

Bonjour,

Je fais activement campagne après le travail pour un candidat politique local. J'ai pensé que ce serait une bonne idée de laisser quelques feuillets sur le babillard du bureau à l'intention de mes collègues. Ça pourrait peut-être les intéresser. Est-ce convenable?

Cela n'est pas conforme à notre politique.

Les babillards ne doivent être utilisés que pour fournir des renseignements sur des questions liées au travail. Même si votre collègue n'exerce activement aucune pression sur ses collègues pour prendre des feuillets ou donner leur appui à un candidat particulier, le fait de laisser de la documentation de campagne électorale sur des lieux communs serait quand même une violation à notre politique. Répondez à votre collègue et prévenez-le qu'il n'est pas convenable d'afficher de l'information politique sur le babillard.



Vous souhaitez en savoir plus?

Consultez le Manuel de l'employé de votre site et notre [Politique mondiale de conformité aux lois sur la lutte contre la corruption](#).





LA BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE PLANÈTE

Un message de notre président-directeur général

Notre objectif, notre mission et nos valeurs fondamentales

La bienveillance envers la vie

La bienveillance mutuelle

La bienveillance envers la compagnie

La bienveillance envers nos clients

La bienveillance envers notre industrie

La bienveillance envers notre planète

Amendements, divulgation et certificat de conformité

Code de conduite des affaires de DURAVANT

Activités de bienfaisance

Être un bon citoyen d'entreprise et un membre socialement responsable de nos communautés est un élément important de notre culture. Nous estimons que nous pouvons faire une différence ensemble.

- Faites une différence au niveau de l'entreprise. En tant que compagnie, nous donnons des fonds, du temps et du talent pour appuyer des programmes à l'échelle de l'entreprise et des causes locales. Vous êtes invité, mais n'êtes pas obligé, de participer à ces initiatives de la façon qui vous semble appropriée.
- Faites une différence au niveau personnel. Nous incitons les employés à faire du bénévolat et des dons aux organisations qui leur tiennent à cœur. Précisez simplement dans toutes vos activités de bienfaisance que vos actions et opinions ne représentent pas celles de Duravant. De plus, n'utilisez pas les fonds, le temps ou le nom de Duravant sans autorisation et approbation.



Il est important pour nous d'agir avec bienveillance.

Nous nous engageons à agir avec bienveillance en contribuant aux programmes éducatifs et sociaux, en étant responsables au plan environnemental par des processus de réduction des déchets et de la pollution dans nos installations, en soutenant des programmes philanthropiques et de bénévolat dans nos communautés et en habitant nos employés à faire une différence.

Par l'établissement de partenariats avec des organisations qui partagent nos valeurs et sont proches de nous, nous pouvons avoir une incidence significative sur les personnes dans le besoin autour de nous. Notre programme fournit une excellente occasion pour nos employés de se mobiliser et de faire une différence.





Un message de notre
président-directeur
général

Notre objectif, notre
mission et nos valeurs
fondamentales

La bienveillance
envers la vie

La bienveillance
mutuelle

La bienveillance
envers la compagnie

La bienveillance
envers nos clients

La bienveillance
envers notre industrie

La bienveillance
envers notre planète

Amendements,
divulgence et certificat
de conformité

**Code de conduite
des affaires de**
DURAVANT

AMENDEMENTS, DIVULGATION ET CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

AMENDEMENTS, MODIFICATIONS ET EXONÉRATION

Toute exonération du code pour des cadres supérieurs ou administrateurs ne peut être approuvée que par le conseil d'administration ou un comité du conseil.

Duravant appuie le droit d'un employé de s'exprimer publiquement au sujet de questions d'ordre public et de participer à des activités concertées et des communications relatives aux conditions d'emploi. Rien dans les sections du code ou dans nos politiques n'est prévu pour limiter ce droit ou interférer avec celui-ci.

Le code et les politiques auxquelles il renvoie peuvent être modifiés de temps à autre sans préavis. Consultez notre site Web d'entreprise pour la version la plus récente.

DIVULGATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Veillez déclarer tout [conflit d'intérêts potentiel](#) ou existant dans l'espace fourni :

Signature : _____

Date : _____

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Chez Duravant, nous respectons toutes les lois et réglementations applicables. Tous les membres du personnel de Duravant doivent remplir et soumettre ce certificat de conformité chaque année et participer à toutes les formations obligatoires sur l'éthique et la conformité.

La soumission de ce formulaire indique que vous avez lu et compris notre Code de conduite des affaires de Duravant et :

- que vous vous êtes conformé au code à votre connaissance;
- que vous avez signalé tout conflit d'intérêts possible;
- que vous contacterez la direction ou utiliserez l'une des méthodes de signalement incluses dans ce Code si vous avez des préoccupations concernant un membre de l'équipe ou liées à une conduite professionnelle.

Signature : _____

Date : _____





3500 Lacey Road, Suite 290
Downers Grove, Illinois 60515

www.duravant.com

844 DURAVANT TÉLÉPHONE PRINCIPAL
630 635.3910 TÉLÉPHONE PRINCIPAL (HORS DES É.-U.)

© 2025 Duravant. Tous droits réservés.